

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatorzième (14^e) jour du mois d'avril 2014, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :
Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Messieurs Gilles Harvey et Jean-Guy Harvey étant absents.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 14-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Note REMISE DE CERTIFICATS À DES BÉNÉVOLES

En début de séance, monsieur le maire Sylvain Tremblay procède à la remise de certificats de reconnaissance à mesdames Sylvie Asselin et Esther Legault, qui cumulent respectivement 20 ans et 10 ans au poste de bénévoles à la bibliothèque municipale.

Rés # 14-04-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2014

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 14-04-03 COMPTES

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C140857 à C1401950, L1400006, L1400008 et M0140002)	144 283,92 \$
- Salaires, frais de déplacement et rémunérations des élus	45 336,25 \$
TOTAL	189 620,17 \$

**Rés # 14-04-04 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR
POUR L'ANNÉE 2013**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2013, déposés en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

Lesdits rapports, présentés par monsieur Benoit Côté, de la firme Benoit Côté, seront transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire au plus tard le 30 avril 2014 (C.M. art. 176.2).

Une période de questions sur lesdits rapports et réservée au public débute à 19 h 14 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 14-04-05 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR
L'ANNÉE 2014**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté ", comptable professionnel agréé, à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2014 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2014 seront de 9 850 \$ (plus taxes), plus les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, qui seront facturés au taux horaire de 80 \$ (plus taxes).

Note ÉVALUATION DU PERSONNEL

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, présente au conseil un rapport sur l'évaluation du personnel, préparé par le comité des ressources humaines.

**Rés # 14-04-06 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OH POUR
L'ANNÉE 2013**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, pour l'année se terminant le 31 décembre 2013, présenté en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale.

La Municipalité de Saint-Siméon s'engage à verser sa participation financière déjà établie.

c.c. OH de Saint-Siméon.

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la cédule de vacances de nos employés municipaux pour 2014, selon les conditions déjà établies, soit :

- un maximum de deux (2) semaines consécutives;
- la possibilité de prendre une (1) semaine en jours séparés mobiles;
- tout changement doit être précédé d'un préavis écrit d'au moins un (1) mois devrait être donné et accepté par l'une ou l'autre des parties.

Cette cédule est établie comme suit :

- | | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|----|----|-----------|------|--------------|
| <input type="checkbox"/> | Madame Sylvie Foster | | | | | |
| | - du 02 mars | au | 08 | mars | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 29 juin | au | 05 | juillet | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 13 juillet | au | 19 | juillet | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 27 juillet | au | 09 | août | 2014 | (2 semaines) |
| <input type="checkbox"/> | Monsieur Gérald Bouchard | | | | | |
| | - du 25 mai | au | 31 | mai | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 22 juin | au | 28 | juin | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 20 juillet | au | 26 | juillet | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 17 août | au | 30 | août | 2014 | (2 semaines) |
| <input type="checkbox"/> | Madame Christine Dufour | | | | | |
| | - du 16 mars | au | 22 | mars | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 08 juin | au | 21 | juin | 2014 | (2 semaines) |
| | - du 10 août | au | 16 | août | 2014 | (1 semaine) |
| | - 5 jours mobiles | | | | | (1 semaine) |
| <input type="checkbox"/> | Monsieur Martin Guérin | | | | | |
| | - du 06 juillet | au | 12 | juillet | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 03 août | au | 16 | août | 2014 | (2 semaines) |
| <input type="checkbox"/> | Monsieur Sylvain Fortin | | | | | |
| | - du 24 août | au | 30 | août | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 21 septembre | au | 27 | septembre | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 19 octobre | au | 25 | octobre | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 09 novembre | au | 22 | novembre | 2014 | (2 semaines) |
| <input type="checkbox"/> | Monsieur Régis Desbiens | | | | | |
| | - du 26 janvier | au | 01 | février | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 15 juin | au | 21 | juin | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 20 juillet | au | 02 | août | 2014 | (2 semaines) |
| <input type="checkbox"/> | Monsieur Gérard Maltais | | | | | |
| | - du 20 juillet | au | 02 | août | 2014 | (2 semaines) |
| | - du 10 août | au | 16 | août | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 24 août | au | 30 | août | 2014 | (1 semaine) |
| | - du 19 octobre | au | 25 | octobre | 2014 | (1 semaine) |

Rés # 14-04-08 ACHAT DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

ATTENDU QUE nous avons demandé des prix relativement au remplacement des *équipements informatiques*, auprès des entreprises suivantes :

- Équipement GMM inc.
- Services de Documents Charlevoix inc.
- Services Info-Com ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, dans le délai prescrit, soit des entreprises :

- Équipement GMM inc.
- Services de Documents Charlevoix inc. ;

ATTENDU QUE l'entreprise "*Équipement GMM inc.*" a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de *nouveaux équipements informatiques* auprès de l'entreprise "*Équipement GMM inc.*", au coût de 4 346,00 \$, incluant les "écofrais" (plus les taxes), selon le devis soumis à chacune des entreprises. Le coût d'installation desdits équipements, estimé à une (1) journée, est de 350 \$ (plus taxes). Tout travail non inclus dans la garantie sera effectué au coût horaire de 57 \$ et l'entreprise nous offre la possibilité d'acquérir une banque de 10, 20 et/ou 30 heures au coût de 47 \$ / l'heure (plus taxes).

L'achat net de 4 507,27 \$ (une fois les taxes récupérées) des susdits équipements informatiques sera financé à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Rés # 14-04-09 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE RELATIVE AUX SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2014

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, à acquitter la somme payable par notre municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année fiscale 2014, au montant de 91 521 \$, selon le mode de paiement établi par les autorités gouvernementales.

Rés # 14-04-10 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de monsieur David Savard comme pompier volontaire. Celui-ci est autorisé à suivre la formation *Programme Pompier 1 – E-Learning (édition 2008)*, donnée par la firme *EducExpert*, en même temps que les pompiers Jérémy Harvey et Éric Foster-Therrien (voir résolution # 14-03-10).

Rés # 14-04-11 EMBAUCHE D'UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR OCCUPATION DOMAINE HYDRIQUE AU QUAÏ DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous avons demandé trois (3) propositions relativement à *l'embauche d'une firme d'arpenteur-géomètre pour procéder à la régularisation de l'occupation du domaine hydrique de l'État à même le lit du fleuve Saint-Laurent pour le quai de Port-au-Persil* (N/Réf. 4121-02-86-0279), auprès des firmes suivantes :

- Hélène Thivierge
- Stéphane Brisson
- Sylvain-Marc Bélanger

ATTENDU QUE nous en avons reçu deux (2), soit de la part de :

- Stéphane Brisson
- Sylvain-Marc Bélanger

ATTENDU QUE " Sylvain-Marc Bélanger " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme " Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre " pour procéder à la *confection d'un plan d'occupation du domaine hydrique du quai de Port-au-Persil*, au coût de 1 475 \$ (plus taxes).

Rés # 14-04-12 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 12-12-18 ET CESSION DES LOTS 15, 16 ET 17 (ANCIENNE ROUTE 15)

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 12-12-18 et de la reformuler ainsi :

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de céder, pour la somme d'un dollar (1 \$), à monsieur Marcel Breuvert et madame Alice Dubrulle, d'une part, ainsi qu'à monsieur Joseph Éric Berthiaume, d'autre part, une partie de chemin connu sous le nom de Route numéro 15, reliant Québec à Baie-Comeau, occupant le lot 16 pour monsieur Breuvert et madame Alice Dubrulle, et les lots 15 et 17 pour monsieur Berthiaume, tous du Rang Nord, au cadastre officiel du Canton de Callières, adjacents à leurs propriétés.

Les demandeurs s'engagent à prendre à leur charge tous les frais d'arpentage et de notariat reliés à ladite transaction.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin, et la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec le présent dossier.

Rés # 14-04-13 AFFECTATION D'UNE SOMME DE 20 000 \$ À LA RÉSERVE POUR LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS D'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter une somme de 20 000 \$ à la réserve servant à couvrir les frais reliés à la disposition des boues des étangs d'assainissement, qui devra être effectué au cours des prochaines années, portant ainsi ladite réserve à 80 000 \$.

**Rés # 14-04-14 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 187,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170 " PROGRAMME
DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES "**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, que le règlement portant le numéro **187**, modifiant le règlement numéro 170 "*programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*", afin que le chèque émis le soit au nom du propriétaire et de l'entrepreneur », sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 14-04-15 PROGRAMME ÉDUCATIF À L'ÉCOLE MARIE-VICTORIN –
SENSIBILISATION DE L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux étudiants de l'école primaire Marie-Victorin de participer à la réalisation d'un " programme de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable ", comme prévu dans notre plan d'action.

Note COMPTE-RENDU DU SONDAGE " MADA "

Madame Simone Lepoutre fait un compte-rendu en séance tenante, du sondage réalisé dans le cadre du programme MADA ".

**Rés # 14-04-16 RÉFECTION DES TOITURES DES IMMEUBLES : BUREAU
D'ACCUEIL TOURISTIQUE / VILLAGE-RELAIS ET HALTE DES
BOULEAUX**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour réfection des toitures des immeubles : bureau d'accueil touristique (BAT) / Village-relais et halte des Bouleaux, auprès des entreprises suivantes :

- Morneau & Tremblay inc.
- Rosaire Tremblay Aluminium ;

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 14-04-17 PLAQUETTES DE RUES

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le " Comité d'embellissement " à demander des prix pour changer quelques plaquettes de noms de rues de notre municipalité.

**Rés # 14-04-18 ENSEIGNE DE NOTRE MUNICIPALITÉ À L'INTERSECTION
" OUEST " DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande à la Ville de La Malbaie, aux fins d'obtenir l'autorisation de procéder à l'installation d'une enseigne de notre Municipalité, cadrant avec les objectifs de la *Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est*, à l'intersection ouest du chemin de Port-au-Persil avec la Route 138.

**Rés # 14-04-19 CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DANS LE P.I.I.A. DE LA
RUE GAUTHIER**

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 11 avril 2014;

POUR CE MOTIF sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de construction d'une résidence à l'intérieur du P.I.I.A. de la rue Gauthier, au propriétaire du lot 59-14, du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5199 35 4945).

**Rés # 14-04-20 RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE DANS LE P.I.I.A. DE PORT-
AU-PERSIL**

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 11 avril 2014;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation d'une résidence à l'intérieur du P.I.I.A. de Port-au-Persil, au propriétaire du lot 2-P, du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 4894 69 3276).

Rés # 14-04-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 14-02 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 11 avril 2014;

POUR CE MOTIF sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 14-02, au propriétaire du lot 56-16, du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5199 21 2014), aux fins de réputer conforme quatre (4) terrains dont la profondeur moyenne minimale est de 49,12 mètres, alors que l'article 4.3.2, du règlement de lotissement numéro 182, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, relatif au lotissement à proximité d'un cours d'eau stipule que la profondeur minimale moyenne d'un lot doit être de 75,0 mètres.

Le propriétaire devra porter une attention toute spéciale au fait qu'un cours d'eau est situé à moins de 100 mètres des terrains visés par la présente et qu'il devra prendre les mesures nécessaires pour qu'en cas d'une forte crue de celui-ci, les susdits terrains et/ou propriétés soient protégés.

Rés # 14-04-22 DEMANDE D'UN NOUVEAU DÉLAI AU MAMROT POUR L'ADOPTION DE NOTRE NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est est entré en vigueur le 10 janvier 2012;

ATTENDU QUE selon l'article 33 de la LAU, une municipalité dispose de deux (2) ans à partir de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté pour adopter, pour l'ensemble de son territoire, un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le 8 octobre 2013, la Municipalité de Saint-Siméon a demandé, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un délai pour s'assurer de la concordance de ses nouveaux règlements au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QU' il y eu confusion dans l'adresse de la municipalité, et ce n'est que le 17 mars 2014 que la Municipalité de Saint-Siméon a reçu, par la poste, la réponse du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à sa demande de délai, lequel a été prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2014;

ATTENDU QUE nous avons déposé une demande à notre MRC pour confectionner notre nouvelle réglementation, mais cette dernière nous a répondu qu'elle n'avait pas le temps et/ou les effectifs nécessaires pour nous livrer le produit dans le délai imparti;

ATTENDU QUE que nous avons dû procéder à l'embauche d'une autre firme et que celle-ci est implantée sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, rendant les échanges plus compliqués, étant donné que le traversier reliant Rivière-du-Loup à Saint-Siméon est inopérant pendant la période hivernale;

ATTENDU QUE nous devrions adopter les projets de plans et de règlements en juillet 2014, ne pouvant ainsi respecter le délai accordé par le ministre;

ATTENDU QUE suite aux énoncés ci-dessus, la Municipalité de Saint-Siméon ne sera pas en mesure de terminer le processus de concordance dans les délais prescrits par la LAU;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui accorder une nouvelle prolongation pour adopter ses règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisés de la MRC de Charlevoix-Est, soit jusqu'au 3 novembre 2014.

c.c. MRC de Charlevoix-Est
 Monsieur Jean Dionne, Directeur régional

Rés # 14-04-23 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME " ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME (EPRT) "

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme " Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) ", aux fins de procéder à l'achat et à l'installation d'une borne médiatique interactive sur une enseigne municipale, ce qui nous permettrait d'offrir un service à nos visiteurs en dehors de la période touristique.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin, et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 14-04-24 CONCOURS POUR L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET GARDIEN AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un concours visant l'embauche d'un *préposé à l'accueil et gardien*, pour combler un poste de saisonnier à temps complet, soit pendant la période comprise entre la mi-juin et la mi-septembre, soit seize (16) semaines au minimum. Les exigences seront celles établies dans notre " Politique sur les conditions d'emploi 2009 - 2014 ".

Rés # 14-04-25 TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux travaux d'amélioration suivants, au camping municipal :

- améliorer les toilettes / salles de bain des hommes et des femmes	5 500 \$
- achat de deux (2) balancelles	1 000 \$
- aménagement des douches du " camping en transit "	400 \$
- construire une toilette sur l'emplacement de la " tente boréale "	600 \$
- ajouter des jeux pour les enfants	300 \$

pour un budget total d'environ 7 800 \$ (plus taxes).

Rés # 14-04-26 ACHAT DE MOBILIER POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE RAYMOND-MARIE-TREMBLAY

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du mobilier suivant, soit trente (30) chaises et deux (2) tables de 1,5 mètre de long, pour le *centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay*. Que, selon la Politique d'achat en vigueur, deux (2) prix seront demandés. Cette dépense étant prévue au budget 2014.

Rés # 14-04-27 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE LA " PLACE PUBLIQUE "

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'aménagement de la " *Place publique* ". Pour ce faire nous aurons besoin d'environ 270 tonnes de *gravier 0 / ¾"* à un prix de 10,75 \$ la tonne et d'environ 4 heures de niveleuse à un prix de 135 \$ l'heure. Ces travaux seront respectivement effectués par *Aurel Harvey & fils inc.* et *Excavation Pascal Lavoie*, les entreprises nous ayant soumis les plus bas prix.

Rés # 14-04-28 RATIFIER L'ACHAT DE 4 TABLES TRANSPORTABLES POUR LE PROJET DE " PLACE PUBLIQUE "

Sur proposition de madame Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'achat de huit (8) tables transportables pour le projet de " *Place publique* ", auprès de l'entreprise *Canadian Tire de La Malbaie*, au prix de 39,99 \$ chacune (plus taxes).

Rés # 14-04-29 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR EN LOISIRS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers procéder à l'embauche de madame *Kelly Girard* comme " coordonnatrice en loisir ".

Le tout selon le contrat de travail qui sera établi entre les parties et respectant les conditions d'emploi du personnel pour les années 2009 à 2014. Madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le susdit contrat.

Rés # 14-04-30 CONCOURS POUR L'EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un " concours " visant l'embauche des *monitrices (teurs) pour le camp de jour*, pendant la période estivale. Les exigences seront celles établies dans notre " *Politique sur les conditions d'emploi 2009 - 2014* ".

Rés # 14-04-31 TARIFS POUR LE SOCCER EN 2014

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu sur division des conseillers, monsieur Réjean Hébert étant contre, de modifier les tarifs d'inscription à l'activité " *soccer* " pour l'été 2014. Les nouveaux tarifs seront les suivants :

- pour un (1) enfant 50 \$
- pour deux (2) enfants de la même famille 85 \$
- pour les non résidants les tarifs seront majorés
de 25 % de plus.

Rés # 14-04-32 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'inclure dans le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale, le remplacement du système de chauffage à l'eau chaude par un système de chauffage électrique. La firme *RD Technologie inc.* est donc mandatée pour préparer " l'avenant – 2 ", relatif aux susdits travaux, selon l'offre de service produite le 4 avril courant, pour la somme de 3 900 \$ (plus taxes). Le coût des travaux de conversion devrait se situer à environ 22 700 \$, selon l'estimé préparé par la susdite firme. Il est à noter que le démantèlement du système de chauffage à l'eau chaude sera effectué en régie.

Rés # 14-04-33 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL POUR L'ANNÉE 2014

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers procéder à l'adoption du rapport financier du « Carnaval » pour l'année 2014, qui s'est soldé par un déficit de 2 081,67 \$.

Rés # 14-04-34 TIRAGE D'UN PRIX DE PARTICIPATION POUR LE CONCOURS " DESSIN DE PÂQUES "

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède au tirage du prix de participation au concours " *dessin de Pâques* ", réservé aux jeunes de 5 à 12 ans, lors de l'activité de l'OPP, qui sera tenue le 16 avril courant au centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay. Le gagnant se méritera un " lapin de Pâques en chocolat ".

Rés # 14-04-35 FORMATION CONTINUE CHARLEVOIX (FCC)

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Guérin, agent de développement, à participer à la formation " *l'achat ou la vente d'une entreprise, parlons-en* ", offerte par Formation continue Charlevoix (FCC), qui aura lieu à la salle du Restaurant Allegro de La Malbaie, le 23 avril prochain.

Que les frais d'inscription, au coût de 60 \$ (plus taxes) et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

Rés # 14-04-36 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin, à participer à " l'assemblée générale annuelle (AGA) " de " *l'Association des plus beaux villages du Québec*, qui se tiendra au Domaine Forget de Saint-Irénée, les 14, 15 et 16 mai prochain.

Il n'y a aucun frais d'inscription et les frais de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

Rés # 14-04-37 REMBOURSEMENT TAXES CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERTISSEMENT (CDD) DE BAIE-DES-ROCHERS

Suite à la demande reçue de la *Corporation de développement et de divertissement (CDD) de Baie-des-Rochers*, souhaitant recevoir une aide financière représentant le montant de ses taxes municipales, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au dit organisme représentant les taxes qui lui ont été imposées pour l'année 2014. Cette aide financière, au montant de 1 527,57 \$, est conditionnelle à la production d'un rapport financier et un rapport des activités pour 2013.

Rés # 14-04-38 APPUI COMITÉ DÉVELOPPEMENT MOTONEIGE CHARLEVOIX

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le *Comité Développement Motoneige Charlevoix* dans ses démarches pour que Charlevoix devienne la " destination motoneige par excellence ".

Rés # 14-04-39 PLAGES DU LAC DE LA BAIE-DES-ROCHERS / MRN

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser monsieur Luc Bérard, responsable régional de la mise en valeur du territoire public du ministère des Ressources naturelles du Québec, que la Municipalité de Saint-Siméon ne renouvellera pas le bail de gestion pour la plage du lac de la Baie-des-Rochers, dont nous avons mis fin en juillet 2003. Nous nous engageons donc à remettre les lieux dans l'état où ils se trouvaient, ce qui comprend entre autre la démolition des infrastructures qui y ont été érigées.

Rés # 14-04-40 DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE

ATTENDU QUE Mme Astrid Gagnon et M. Jacques Monté ont produit à notre municipalité une demande d'utilisation d'une partie de terrain située en zone agricole à des fins autre que l'agriculture ;

ATTENDU QUE le terrain visé par leur demande, ainsi que ceux environnants, n'offre que très peu de potentiel agricole ;

ATTENDU QU' il serait très improbable que ce terrain soit utilisé à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE le fait d'accorder ladite autorisation n'aurait aucun impact sur les activités agricoles existantes et sur leur développement et n'affecte en rien l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

ATTENDU QUE le fait d'accorder ladite autorisation n'aurait aussi aucun effet en matière d'environnement et plus particulièrement sur les établissements de production animale ;

ATTENDU QUE les propriétaires n'ont pratiquement aucun autre endroit pour ériger l'installation sanitaire de leur résidence ;

ATTENDU QUE la configuration des lots et des terrains à Port-au-Persil, et plus précisément dans ce secteur, sont très différents sur les plans cadastraux que sur place et qu'il n'est pas surprenant que les propriétaires aient érigé leur installation sanitaire en partie sur le terrain voisin ;

ATTENDU QU' il n'y aura aucun impact, positif ou négatif, sur le développement économique de la région ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon appuie la demande produite par Mme Astrid Gagnon et M. Jacques Monté pour utiliser une partie de terrain située en zone agricole à des fins autres que l'agriculture, soit pour y ériger, en partie, l'installation sanitaire de leur résidence.

Rés # 14-04-41 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Fédération des Villages-relais du Québec, cotisation 2014-2015	719,00 \$
- Le Groupe des Partenaires pour le Développement Forestier Durable des Communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay (PDFD), cotisation 2014	100,00 \$
- SPCA Charlevoix, 2 soupers lors du tournoi de golf 2014	100,00 \$
- Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC), aide financière pour le 19 ^e Gala de la réussite 2013-2014	25,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE CHARLEVOIX**
Copie d'une lettre adressée à M. Guy Thibodeau, président-directeur général de l'Agence de Santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, relativement à l'organisation des services médicaux sur le territoire du CSSS de Charlevoix.
- **REMERCIEMENTS :**
 - o Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.
 - o Association bénévole de Charlevoix
 - o Monsieur Gilles Harvey.
- **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ**
Copie du règlement numéro 188, aux fins de modifier son plan d'urbanisme pour constituer en site patrimonial le *phare de l'Île-du-Pot-à-l'Eau-de-Vie*.
- **MONSIEUR DENIS TROTTIER, DÉPUTÉ DE ROBERVAL**
Accusé de réception de la demande de reconnaissance pour un *projet-pilote de forêt de proximité*, présentée par les municipalités de Petit-Saguenay, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine, ainsi que la CDE de Petit-Saguenay.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Refus d'installer de la *signalisation de la grande faune* dans le secteur de Port-aux-Quilles.

- **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Accusé de réception de notre résolution sur l'utilisation des gyrophares verts.
- **UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT (ULS) DE LA CAPITALE-NATIONALE**
Notre projet " *Aréna – Soccer* " n'a pas été retenu à des fins de subvention.
- **EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**
Service Canada nous octroi une aide financière pour l'embauche d'un étudiant pendant la période estivale, pour une durée de 8 semaines, à raison de 35 heures / semaine.
- **PROGRAMME *CLÉ EN MAIN* – FONDS ÉCO-IGA**
Programme de distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie.
- **OFFRE DE SERVICE**
 - o Madame Marie-Nathalie Lavoie (monitrice camp de jour).
 - o Madame Marie-Soleil Guérin (monitrice camp de jour).
 - o Monsieur Jean-Frédéric Savard (manœuvre).
 - o Monsieur Mario Savard (manœuvre).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 19 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 14-04-42 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 19.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale